

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU CCSEHDAA

Rencontre tenue le 12 février 2024 à 18h30

En présentiel

PRÉSENCES

Représentant des parents :

Ben Dhafer, Imen	École secondaire Anjou	
Chenel, Nathalie	École secondaire de la Pointe-aux-Trembles (ESPAT)	Abs
Hereni, Florand	Jean-Nicolet	Abs
Forgues, Aline	École secondaire de la Pointe-aux-Trembles (ESPAT)	
Josma, Francia	Jean-Nicolet	
Kamel, Melha	Marc-Aurèle-Fortin	
Larivée, Nicole	Félix-Leclerc	
Medjahed, Amel	Wilfrid-Bastien	
Simard, Véronique	St-Octave	
Teklioglu, Derya	Denise-Pelletier	Abs
Tessier, Marie-Andrée	Marc-Laflamme	
Vanegas, Virginia	Ste-Marguerite-Bourgeoys	

Représentant au Comité de parents :

Nicole Larivée école Félix-Leclerc

Représentant du personnel de direction :

Carole Bérubé Directrice, école primaire Notre-Dame-de-Fatima **Abs**

Représentant du personnel de soutien :

Geneviève Chicoine école secondaire Henri-Bourrassa **Abs**

Représentant du personnel professionnel :

Mélanie Boulanger

Représentant du personnel enseignant :

Catherine Alary

Véronique Richard

Observateur désigné par le Conseil d'administration du CSSPI :

Stéphane Vallée Membre de la communauté

Personnes ressources :

Christian Urbain directeur réseau P-A-T/Mtl-Est et écoles spécialisées

Marie-Eve Dumais directrice adjointe de réseau

Geneviève Martel directrice adjointe de réseau

Isabelle Senez directrice adjointe de réseau **Abs**

Invitées :

Ginette Pariseault
Jasmine Dessalines

directrice générale ISEMG
Psychoéducatrice et CP en service de garde

La rencontre débute à 18 h 38.

1. ACCUEIL ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Aline Forgues fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des points sont à ajouter. Aucune demande d'ajout n'est proposée.

**ORDRE DU JOUR PROPOSÉ
12 février 2024**

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu de la rencontre du 11 janvier 2024
3. Suivi au compte rendu de la rencontre du 11 janvier 2024
4. Parole au public
5. Sujets des rencontres 2023-2024
6. ISEMG : Intégration sociale des enfants en milieu de garde
7. L'accompagnement du personnel en service de garde qui intervient auprès des élèves à besoins particuliers
8. Règle de régie interne 2023-2024 – Proposition de modification
9. On répond aux questions des membres
10. Site web du CSSPI : les informations du CCSEHDAA
11. Mot de la présidence
12. Parole de la représentante au comité de parents
13. Autres sujets
 - a. Enfants à besoins particuliers : quels sont les parcours scolaires possibles?
14. Clôture

L'adoption de l'ordre du jour modifié est proposée par Mme Marie-Andrée Tessier et appuyée par Mme Nicole Larivée.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 11 JANVIER 2024

L'adoption du compte rendu de la rencontre du 11 janvier 2024 est proposée par madame Marie-Andrée Tessier et appuyée par madame Véronique Richard.

3. SUIVI AU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 11 JANVIER 2024

Il n'y a aucun suivi au compte rendu de la rencontre.

4. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public présent

5. SUJET DES RENCONTRES 2023-2024

Mme Forgues donne la parole à M. Christian Urbain pour expliquer les présentations qui auront lieu d'ici la fin de l'année scolaire. Le thème de la rencontre d'aujourd'hui est **le service de garde**. Il y aura 2 présentations qui seront offertes soit :

- l'ISEMG pour l'Intégration Sociale des Enfants en milieu de Garde.
- Accompagnement du personnel en service de garde qui intervient auprès des élèves à besoins particuliers.

Durant la réunion du 14 mars, il y aura 2 éléments qui seront présentés :

- La trousse J'ai MON plan
- PSII qui est une démarche conjointe de planification et de coordination des services et des ressources, entre le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux.

Durant la réunion du 16 mai, il y aura 2 présentations :

- La modification à l'évaluation
- Les services aux élèves ayant un trouble du langage.

Mme Forgues mentionne que toutes les présentations qui seront faites au courant des prochains mois sont en lien avec le thème de la communication-école / famille. Aussi, pour le PSII, des informations seront transmises pour expliquer l'interaction entre les professionnels de l'externe et les intervenants du CSSPI et les équipes-écoles.

6. ISEMG : INTÉGRATION SOCIALE DES ENFANTS EN MILIEU DE GARDE

Mme Forgues invite Mme Ginette Pariseault, directrice générale de l'ISEMG à prendre la parole.

Elle mentionne que leur mission est de soutenir l'intégration des enfants présentant une déficience, une situation de handicap ou des défis particuliers. L'objectif est de soutenir l'intégration en préservant le sentiment de compétence de chacun. Leurs valeurs sont orientées sur les besoins des enfants, la rigueur professionnelle, une approche inclusive et la cohérence des actions en lien avec les besoins.

Ils offrent des services de soutien, de formation, de sensibilisation et de partage de pratiques.

Les services de soutien sont :

- L'observation de l'enfant et de la dynamique du groupe
- L'accompagnement des éducatrices dans l'application de moyens
- Un plan de soutien individualisé avec le consentement des parents
- La confection d'outils d'interventions sur mesure
- À chaque nouvelle demande de soutien dans un service de garde, un guide de pratique inclusive est remis.

Plusieurs formations sont offertes aux équipes de service de garde dont les trois plus récentes sont :

- La communication et impacts souhaités pour les éducatrices
- Semer la bienveillance et récolter une communauté scolaire inclusive (gratuit)
- Posture de l'intervenant face aux enfants

Pour le service de sensibilisation et de partage de pratiques, les exemples qui nous sont présentés sont :

- Activités de sensibilisation d'une classe ou d'un groupe, pour un accueil, une intégration et une inclusion plus fluide des enfants présentant des défis particuliers.
- Le partage de pratiques d'expertise est orienté sur le besoin, en travaillant avec le contexte réel des milieux des services de garde tout en misant sur les compétences du personnel et du milieu ainsi que notre expertise.

Il y a aussi Place à l'école qui offre des services aux parents :

- Accompagne les parents dans leur démarche collaborative avec l'équipe-école dans le cadre du parcours d'intégration et d'inclusion scolaire de leur enfant
- Soutient le processus décisionnel en contexte du parcours scolaire avec une information facilitante, et ce, de l'inscription à la maternelle jusqu'à la fin du secondaire.
- Considère le parent comme partenaire actif de l'équipe école afin de partager, planifier et recevoir l'information pertinente.

Concrètement, il favorise l'accès aux guides et documents existants, facilite la recherche d'informations et réfère, si nécessaire, à une ressource complémentaire et partenaire. Il est important que le parent se considère comme un acteur compétent pour faire les choix adéquats de services scolaires et que le parent vive un sentiment de satisfaction relativement aux services reçus et aux choix exercés.

Elle mentionne qu'il y a deux formations qui sont offertes gratuitement aux parents :

- **Communication et ses impacts** qui partagent des informations pour optimiser la communication avec l'équipe école.
- **La voix du jeune.** C'est comment, en tant que parent, je peux enseigner à mon jeune à exprimer convenablement et plus souvent son opinion.

Le principal défi de Place à l'école est de publiciser et de rendre plus accessible, auprès des parents, tous les services qui pourrait leur être offerts. Vous pouvez leur écrire à info@placealecole.quebec

Le lien internet de leur site est : <http://isemg.quebec>

M. Christian Urbain remercie Mme Pariseault pour cette présentation pour favoriser l'inclusion de ces jeunes aux prises avec des défis particuliers.

7. L'ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL EN SERVICE DE GARDE QUI INTERVIENT AUPRÈS DES ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

La parole est donnée à Mme Jasmine Dessalines, psychoéducatrice et CP en service de garde.

Elle débute en présentant l'équipe de soutien qui est composée de 3 personnes ; Mme Annie Perron, Mme Sherlyne Jean-Louis et d'elle-même.

Elles offrent l'accompagnement et la formation, aux techniciennes et éducatrices dans les services de garde de 42 écoles du CSSPI, dans le but de favoriser un mieux vivre-ensemble. Selon les besoins réels du milieu, un accompagnement personnalisé peut être offert afin de s'adapter en fonction de la clientèle présente. Elles sont aussi à développer un partenariat avec l'équipe de consultant œuvrant auprès d'élèves à besoins particuliers et TSA.

Pour obtenir un accompagnement personnalisé, la direction de l'école ou la technicienne responsable en SDG peut contacter la conseillère pédagogique (CP) pour faire sa demande officielle. Par la suite, une évaluation du besoin sera faite pour connaître les difficultés rencontrées et les stratégies d'interventions qui sont mises en place pour finalement recevoir des propositions de moyens tels que de la formation adaptée, des propositions d'outils, etc.

Les cadres de référence abordés lors de ces rencontres sont axés sur la relation adulte-élève et comment on peut développer une relation positive avec l'élève. Il y a le savoir, le savoir-être et le savoir-faire.

Le savoir relève des connaissances et les techniques d'intervention de façon théoriques.

Le savoir-être est les sentiments de sécurité, de considération, de disponibilité, d'empathie et de confiance que l'adulte possède.

Le savoir-faire est de connaître les interventions et pratiques gagnantes.

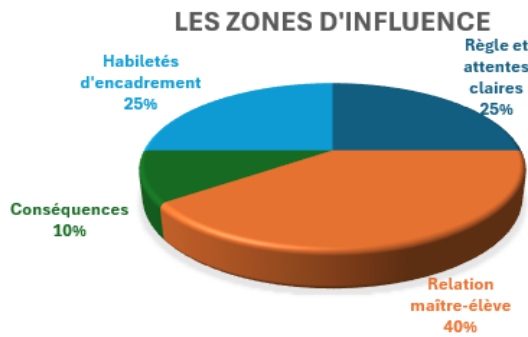
Elle nous informe des zones d'influence de l'adulte sur le comportement attendu des élèves:

Relation maître enfant 40%

Règles et attentes claires 25%

Habilitété d'encadrement 25 %

Conséquences 10%



Quelques stratégies d'adaptation sont mentionnées pour aider les enfants à comprendre nos attentes;

- Gestion du temps avec des sabliers, un minuteur, etc.
- Gestion de l'espace avec du ruban à coller, des cônes, des cerceaux, des bancs, etc.
- Gestion des activités avec des outils visuels.

Il faut aussi savoir qu'un enfant peut fréquenter le service de garde de son quartier, et ce, à la demande du parent. Pour ce faire, le parent doit se présenter au service de garde et s'adresser à la technicienne responsable pour procéder à l'inscription de son enfant. Cependant, il se peut qu'il y ait un délai organisationnel, afin de mettre les meilleures conditions en place pour accueillir l'enfant.

8. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE 2023-2024 – proposition de modification

Mme Aline Forgues propose au comité un amendement à la régie interne pour 2023-2024. Le point à ajouter est la durée des rencontres. Le texte proposé est;

Les rencontres débutent à 18h30 et se terminent au plus tard à 21h. À 20h30, les membres conviennent des sujets qui seront traités jusqu'à la fin de la rencontre et, s'il y a lieu, de ceux qui seront reportés à la rencontre suivante.

Elle demande l'autorisation de tous les membres pour procéder à l'amendement de la régie interne.



9. On répond aux questions des membres

Mme Forgues nous parle d'un nouveau point qui sera dorénavant à l'ordre du jour qui est dédié aux questions des membres. Les sujets sont libres. M. Vallée prend la parole pour émettre un commentaire positif. Il mentionne qu'ici au CCSEHDAA, le comité est entendu, vivant et à l'écoute.

Q : Mme Tessier demande un renseignement. Pour les élèves TA qui sont en classe langage et qui n'ont pas les acquis pour réussir leur secondaire, la seule avenue possible ce sont les classes PFAE, mais le jeune ne veut pas aller dans ce genre de classe et qui de plus, il ne correspond pas aux classes pour adultes. A-t-on pensé à une nouvelle trajectoire afin de retravailler l'aspect académique là où ils sont rendus afin de leur permettre d'avoir un jour un diplôme du secondaire ?

R : *Mme Martel, répond en lui mentionnant que cet aspect a été réfléchi. Annuellement, le nombre d'élèves n'est jamais suffisant pour organiser un nouveau service. Cependant, à chaque année, les écoles y réfléchissent.*

C'est la responsabilité du parent de renommer que leur enfant souhaite X et l'école Y et ensemble nous allons trouver un compromis qui va répondre au besoin de votre enfant, mais aussi de l'école. À cet effet, il est important de mentionner qu'il existe des conseillers en orientation et comme école on suggère à voir à l'impliquer dans le parcours de l'élève en se joignant autour de la table. Ce sont vraiment eux qui peuvent nous aider à mieux réfléchir à un service qui n'existe pas encore, mais qu'on pourrait éventuellement organiser si le nombre d'élèves est suffisant. M. Urbain mentionne que c'est vraiment le nombre d'élèves qui est insuffisant pour créer ce genre de classe.

Q : La parole est donnée à Mme Kamel qui est préoccupée par le transport scolaire qui se fait avec des berlines pour les enfants à défis particuliers. Est-ce que ces enfants pourraient avoir plus d'espace, car les véhicules sont surchargés ? Ce sont des enfants qui supportent mal la promiscuité et ils ont besoin de leur bulle pour bien débiter leur journée.

R : *M. Urbain lui mentionne que la nouvelle politique en matière de transport scolaire ne touche pas les services en berlines. C'est certain qu'il n'y aura pas moins d'élèves qui seront voyagés en berlines même avec la nouvelle politique. Ça va être difficile d'aller libérer des places supplémentaires. Le budget concernant le transport scolaire est déficitaire depuis plusieurs années. Cependant, il y a des discussions avec les représentants par rapport au voyage pour les écoles et les classes spécialisées, mais il ne voit pas à court terme comment on pourrait améliorer la situation des élèves en berlines compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves à voyager. Mme Martel ajoute que s'il y a une dynamique particulière dans une des berlines où un élève ne peut pas supporter l'autre élève, il arrive des situations où le service de transport trouve des solutions comme changer un élève ou deux de place, mais ce n'est pas pensable d'avoir un transport avec un élève ou deux seulement, ce n'est pas la norme, mais ils sont assez flexibles quand on porte à leur attention des grosses problématiques de chimie entre enfants.*



Q : Mme Kamel a une deuxième question. Elle fait mention de l'enveloppe budgétaire qui a été donnée par le ministère de l'Éducation pour le plan de rattrapage dans les écoles. Les enfants des classes et écoles spécialisées ont vécu la même grève. Elle veut comprendre comment on peut aller chercher dans cette enveloppe l'argent qui leur est alloué, car ils ont été comptés dans le budget supplémentaire pour le rattrapage scolaire.

R : *M. Urbain explique qu'il revient à chaque établissement scolaire d'évaluer les besoins de rattrapage de la clientèle autant des classes ordinaires que des classes spécialisées. Il y a une nuance qui est importante et il donne l'exemple de l'école Le Tournesol qui a eu des budgets dans le plan de rattrapage, mais vous comprendrez qu'ils ont des élèves qui ne sont pas dans le programme de formation d'école québécoise. Le rattrapage des élèves Le Tournesol n'a pas la même teneur que pour un élève d'une éducation internationale dans une école secondaire. Ce n'est pas le même type de rattrapage. Les mesures vont être utilisées différemment. Une des principales raisons ce sont les contraintes organisationnelles. Souvent les mesures vont se donner en dehors des heures scolaires des classes ordinaires et les élèves des classes spécialisés ce sont souvent des enfants qui sont voyagés donc ils ne sont pas disponibles en dehors des heures scolaires. Ce que les classes et écoles spécialisées ont fait, c'est de dégager des ressources à même le temps scolaire pour aller vers du coenseignement, ils vont engager une ressource qui va donner un coup de main dans la classe. C'est sûr que ce n'est pas du vrai rattrapage, on n'a pas plus de temps pour combler le temps qui a été perdu durant la grève, mais on va offrir une intensification du soutien dans ces classes-là. C'est la même chose pour les classes d'accueil dont les élèves sont pour la plupart du temps voyagés, on ne peut pas étirer l'horaire et on ne veut pas écourter leur période de dîner avec du soutien, car ils ont besoin de manger et de se reposer un peu. On essaie de maximiser le temps en classe par l'ajout de ressources pour du soutien individualisé pour certains élèves. C'est la même chose qui s'applique aux petits de la maternelle et du premier cycle du primaire en classe ordinaire. Ces petits sont fatigués à 15h00, on ne peut pas étirer leur journée parce qu'ils ne sont plus disponibles. Ils ont besoin de s'amuser, d'aller jouer dehors. Le plan de rattrapage scolaire est une volonté du ministère de répondre à un besoin contextuel et il mentionne que son équipe et ses collègues sont pleinement confiants que même s'il n'y avait pas de plan de rattrapage, ce qui va se passer dans les classes avec les enseignants, les professionnels et les intervenants, nous sommes confiants que les élèves sont entre bonnes mains.*

Q : Mme Larivée mentionne une problématique pour sa fille. Elle est partie de l'école St-Marcel qui était son école de quartier pour la 4^e année du primaire pour s'en aller en 5^e année dans une classe RED à l'école Félix-Leclerc, la famille est déménagée dans un autre quartier desservi par le CSSPI. Elle devra aller dans un autre environnement, un nouveau quartier pour faire sa 6^e année du primaire et ensuite encore un autre changement pour aller dans une école secondaire. La petite vit et vivra énormément de changements chaque année et cela augmente déjà son stress juste à penser à tous les changements à venir. Est-ce que l'enfant et le parent seront soutenus dans ce bouleversement dû à tous ces changements ?

R : *Mme Martel entend ces préoccupations qui sont vécues aussi par plusieurs parents et c'est une situation sur laquelle elle et son équipe devront se pencher très vite. Mme Forgues mentionne que c'est un sujet qui devra être discuté lors de prochaines rencontres.*



10. SITE WEB DU CSSPI : LES INFORMATIONS DU CCSEHDAA

Mme Forgues prend la parole. Lors de précédentes réunions, elle a mentionné qu'il y a eu des discussions pour moderniser les informations du CCSEHDAA sur le site web actuel du CSSPI. Elle aimerait avoir plus d'engouement et de participation de parents. Elle voudrait des améliorations pour que les parents puissent aller chercher de l'information sur le CCSEHDAA, et ce, plus facilement.

M. Urbain nous parle de son intérêt à envoyer un petit sondage FORMS à tous les membres pour connaître les informations qu'ils souhaiteraient rendre disponibles sur le site web. Par la suite, il va rencontrer les responsables du site web et voir dans un premier temps ce qu'il serait facile d'y ajouter, par exemple, les comptes rendus et les ordres du jour des rencontres, ensuite il pourrait y avoir une page pour les ressources et, comment à partir d'une page, relier les gens vers les ressources qui sont adaptées aux besoins de leurs enfants. Aussi, il veut voir la possibilité que des parents, à titre de public, puissent assister en ligne à nos rencontres en tant qu'auditeur libre. Par contre, ils ne pourraient pas faire d'interventions sauf s'ils envoient leurs questions à l'avance et ces demandes seront traitées dans la section « parole au public ».

Une proposition est faite pour utiliser un langage simplifié pour permettre à tous de bien comprendre les informations du CCSEHDAA.

11. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme Aline Forgues prend la parole. Elle mentionne que la semaine dernière était la semaine des enseignants. Elle tient à remercier les enseignants pour leur bon travail, leur présence constante et le soutien de nos enfants.

Elle tient à souligner la semaine de la persévérance qui débute cette semaine. Il y a beaucoup d'idées d'activités qui sont organisées par les établissements scolaires et qui sont publiées sur le site web du CSSPI.

12. PAROLE DE LA REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE PARENTS

Mme Forgues donne la parole à Nicole Larivée. Elle dit qu'à la rencontre du 15 janvier, il y a eu une présentation sur le transport scolaire, faite par M. Martin Duquette, directeur général adjoint, et Mme Julie Larouche, coordinatrice pour le transport scolaire, et qui entrera en vigueur le 30 juin prochain.

La prochaine réunion du Comité de parents aura lieu par TEAMS, le 19 février prochain. Le sujet qui y sera discuté sera le déneigement autour des écoles et dans les cours d'école.

13. AUTRES SUJETS

- a) Enfants à besoins particuliers : quels sont les parcours scolaires possibles?

M. Urbain prend la parole pour mentionner qu'une offre de webinaires de la FCPQ a été partagée. Ce forum sera disponible le 21 mars prochain à 19h30. Ouvert à tous, cette présentation vous donnera l'occasion d'en apprendre davantage sur ce qui peut être offert à votre enfant et d'échanger avec les représentants du ministère de l'Éducation à ce sujet. Pour vous inscrire, vous devez aller sur le site de la FCPQ, dans la section Formations et activités, choisir Webinaires et cliquer sur Lire plus. Pour faire plus simple, voici le lien qui vous amènera directement à la page voulue.

<https://www.fcpq.qc.ca/formations-activites/webinaires/> Vous devez choisir le webinaire Enfants à besoins particuliers – quels sont les parcours scolaires possibles? Et cliquez sur Lire plus et vous aurez le lien pour rejoindre ce forum via zoom.

14. CLÔTURE

Mme Aline Forgues propose la levée de la séance à 20h53.